



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

UNEP/CMS/GOR-MOP1/Doc.6
28 novembre 2008

Français
Original: Anglais

PREMIERE REUNION DES PARTIES DE L' ACCORD POUR
LA CONSERVATION DES GORILLES ET LEURS HABITATS
Rome, Italie, 29 novembre 2008

QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

Contexte

La réunion de négociation du texte d'un Accord sur la Conservation des Gorilles et de leurs Habitats, tenue à Paris, France, du 22 au 24 octobre 2007, a demandé au Comité Permanent de la CMS de mandater le Secrétariat de la CMS de se charger du secrétariat intérimaire de l'Accord Gorilla. Ceci a été fait lors du Comité Permanent de la CMS qui s'est déroulé à Bonn les 8-9 novembre 2007.

Une des principales tâches du Secrétariat de la CMS a été de réunir la première Réunion des Parties à l'Accord Gorilla conjointement à la 9ème Réunion de la Conférence des Parties de la CMS. Dans ce but, le Secrétariat de la CMS a préparé un projet de budget / estimation des coûts à l'attention de la Réunion des Parties de Gorilla pour le triennium 2009-2011.

Estimations de Budget

Pour pouvoir estimer correctement les coûts de fonctionnement de l'Accord Gorilla, certaines suppositions ont été nécessaires, par exemple que la deuxième Réunion des Parties sera tenue conjointement à la COP 10 de la CMS, prévue pour le dernier trimestre de 2011. En attente d'une décision de la première Réunion des Parties, il est aussi supposé que la première réunion du Comité Permanent de Gorilla sera tenue au cours de la période intersessionnelle (début 2010) et la deuxième conjointement à la deuxième Réunion des Parties, Article VI, para 3.

Il est supposé que le pays hôte de la réunion de la COP de la CMS prendra en charge les frais d'accueil et d'interprétation ainsi que les frais de voyage du personnel du Secrétariat (les réunions pré- et post-session seront couvertes dans la mesure du possible par le budget des gorilles).

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel pour 2009-11 est en Annexe A

Secrétariat

Les coûts salariaux du personnel du Secrétariat sont basés sur les échelles de salaire des Nations Unies. Les coûts du personnel de soutien sont basés sur le partage des coûts d'un membre du

personnel de la CMS à plein temps ou d'un ou plusieurs accords régionaux de la CMS. L'expérience du Secrétariat de la CMS en la matière est que ce qui est prévu est l'effectif minimum requis pour mettre en oeuvre un accord de ce type de manière efficace.

Financement des réunions des Parties

L'accueil et les frais administratifs de la deuxième MOP seront négociés avec le pays hôte de la 10^{ème} COP de la CMS. Les frais additionnels (voyage des délégués, traduction pré et post-session) seront couverts par le budget de l'Accord.

Financement de la mise en application de l'Accord

Les financements déjà identifiés en vue de la mise en oeuvre de l'Accord et du Plan d'Action sont indiqués en Annexe B, qui montre aussi les sommes demandées comme contrepartie.

Tous les États et organisations sont invités à fournir des contributions volontaires au Secrétariat, qui se conformera pour leur emploi aux initiatives spécifiées par le donateur. Les montants couvrant les coûts administratifs seront les bienvenus.

Le coût des mesures de conservation des gorilles et / ou de mise en oeuvre du Plan d'Action n'a pas été calculé, bien que certaines estimations soient indiquées dans le document 7. Il vise d'abord à recueillir des fonds pour des projets sélectionnés.

LE FONDS D'AFFECTATION SPECIAL CMS: le Secrétariat de la CMS conseillera à la COP9 d'absorber les coûts pour les temps alloués aux 4 postes CMS existant au cours de la période 2009-11. Cela reviendrait à environ 37.000 euros chaque année, soit un peu plus de 113.000 EUR des dépenses totales de personnel pour la période de trois ans.

Le PNUE / GRASP a promis du temps de personnel s'élevant à l'équivalent d'un peu moins de 40000 euros aux taux actuels pour la période triennale.

CONTRIBUTIONS DES PARTIES ET DES AUTRES ETATS DE L'AIRE DE DISTRIBUTION. Il est suggéré que chacune des parties, et les autres pays de l'aire de distribution, fassent une contribution annuelle de 3000 euros.

CONTRIBUTIONS DES ÉTATS DONATEURS ET D'AUTRES ORGANISMES

Les pays donateurs sont encouragés à faire des contributions volontaires pour compléter les fonds mentionnés ci-dessus.

La France a généreusement contribué pour un montant total de 137000 EUR au PNUE (37000 par le biais de CMS, 100000 par le biais de GRASP) pour des mesures de conservation en 2009.

Action requises

La Réunion est invitée à

1. accepter le budget prévisionnel
2. établir une contribution annuelle minimale au budget pour les Parties et les autres Etats de l'aire de distribution
3. encourager les contributions volontaires